

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 septembre 2025, s'est réuni le jeudi 25 septembre 2025 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Alain MARATRAT, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, M. Bertrand CREMET, Mme Françoise DEMONCHY, M. Stéphane SKLADANOWSKI Mme Pascale GUILBERT, Mme Marie-Laure CORROYER, M. Philippe DUPUIS, M. Hubert BOULEY, M. Marcel BRETAGNE, Mme Ghislaine LEFEBVRE, M. Nicolas DUFUEILLE, Mme Amandine MATHELET, Mme Monique CONFRERE

ABSENTS : Mme Sylvie HERMAY ayant donné pouvoir à M. Alain MARATRAT , M. Alain TETE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Isabelle VAUCLIN, Mme Elodie LAVERDURE, M. Daniel LESSARD, M. Alexandre PLEY

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Ghislaine LEFEBVRE ayant obtenu la majorité des voix, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Commission environnement – réunion du 11 septembre 2025

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la Commission. Trois composteurs grutables seront installés aux lieux suivants : Chemin des Meuniers à Thibermont, allée des Stades et à proximité du groupe scolaire. Deux autres composteurs pourront éventuellement être mis en place soit à la cité Lebon, soit place Mayenne, soit route de la Forêt.

Commission travaux – réunion du 15 septembre 2025

Monsieur le Maire précise que les travaux de rénovation des vestiaires des services techniques seront réglés sur le fonctionnement, compte tenu des limitations budgétaires de l'investissement. Les travaux seront ainsi réalisés de manière progressive. Les locaux actuels seront conservés sans modification des murs actuels, la partie garage sera utilisée pour les vestiaires hommes. Une prochaine réunion sera programmée dès que les devis seront parvenus.

Commission voie douce – réunion du 2 octobre 2025

La commission portant sur la voie douce aura lieu le jeudi 2 octobre 2025 à 15h. Les membres du Conseil municipal y sont conviés. Le dossier de la précédente étude faite par Dieppe Maritime sera revu.

Maison du Pâtre

Compte-rendu du diagnostic énergétique. La maison est en bon état général mais classée F. Les pièces situées sous le toit ne peuvent être considérées en pièces habitables. Un bail pourra être signé mais sans augmentation du loyer. En janvier, il est possible que la classification puisse être réévaluée plus favorablement.

Subvention du Département

Le Département accorde une subvention de 1 632 € pour les travaux d'installation de portillon électrique au groupe scolaire. Les travaux d'électrification ont été réalisés récemment par la société SFEE. Mécanique tréportaise interviendra durant les vacances de la Toussaint pour l'installation du portillon.

Courrier de la Région Normandie.

Une réponse de la Région a été reçue suite au signalement de bus roulant à vitesse jugée excessive. La région indique qu'elle a fait procéder à des contrôles.

Groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à des absences prolongées du personnel pour maladie, il a fallu recourir à l'intervention de personnel communal extérieur au groupe scolaire, à des heures de travail supplémentaires pour le personnel de l'école ainsi qu'à l'embauche d'une personne afin de permettre la continuité du service de transport scolaire, de cantine, de garderie et d'entretien des locaux. Monsieur CREMET, Monsieur SKLADANOWSKI et Monsieur DUFEUILLE se sont portés volontaires pour aider sur quelques heures.

Monsieur le Maire indique que la fréquentation des enfants en garderie reste élevée depuis la rentrée sur le créneau de 16h30 à 17h30. Par conséquent, du personnel de l'école affecté à l'entretien des locaux sera détaché à la garderie afin de permettre la surveillance des enfants.

Suite à des réclamations, les bus veilleront à se garer plus en avant du trottoir longeant le groupe scolaire de manière à ce que les voitures puissent circuler plus facilement.

ORDRE DU JOUR

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

La Trésorerie de Eu a communiqué des sommes figurant à l'état des créances irrécouvrables.

Afin de permettre de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité, la Trésorerie demande à ce que ces créances soient admises en non-valeur.

Ces créances représentent un montant total de 344,30 € et correspondent des dettes de cantine et activités périscolaires pour une famille passée en Commission de surendettement.

La décision d'effacer la dette émanant d'une juridiction, il n'est pas nécessaire de délibérer.

Par conséquent, un mandat sera émis au compte 6542 pour le même montant.

PARTICIPATION 2025 AU SIEABVV SUITE A L'AVIS RENDU PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES 2025/51

Monsieur le préfet, dans son courrier du 9 septembre dernier, rappelle que lors de sa séance du 9 avril 2025, le Conseil syndical a procédé à l'adoption du budget primitif 2025. Celui-ci ayant été adopté en déséquilibre, les services de la Préfecture ont saisi la Chambre régionale des Comptes.

Dans son avis du 18 juin 2025, la Chambre a proposé des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire que le Conseil syndical était chargé de mettre en œuvre.

Lors de sa séance du 31 juillet 2025, le Conseil syndical a donc été amené à adopter une décision modificative budgétaire portant sur le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Suite à cette décision modificative, la Chambre a rendu un avis le 20 août 2025. Elle a indiqué que les mesures adoptées par le Syndicat étaient insuffisantes et nécessitaient des ajustements.

Les mesures mises en œuvre afin de rétablir un équilibre consistent en un ajustement des participations communales, nécessaires au recouvrement des charges du syndicat.

Conformément à l'article L5212-20 du Code général des Collectivités territoriales et considérant qu'un syndicat intercommunal constituent des dépenses obligatoires, Monsieur le Préfet demande d'adopter une décision modificative intégrant cette participation avant le 15 octobre 2025.

Son règlement interviendra dans un second temps.

Au terme de l'avis de la Chambre régionale des comptes, la participation pour la commune de Martin-Eglise s'élève à 32 335,28 € pour l'année 2025. La participation de 6 220,50 € ayant déjà été réglée dans le courant de l'année. Il reste 26 114,78 € à verser.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil municipal d'alimenter le chapitre 65 en prenant au chapitre 011 la somme de 26 114,78 €.

CHAPITRE 011 – DEPENSES A CARACTERE GENERAL : - 26 114,78 €

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : + 26 114,78 €

Au chapitre 011, seront imputés les articles 60612 (énergie – électricité), 60633 (fournitures de voirie), 615221 (Bâtiments publics), 615228 (Autres bâtiments), 615231 (voies), 6156 (maintenance), 622 (rémunérations d'intermédiaires), 6288 (Autres)

Il est proposé également de régler la participation de 26 114,78 € à l'article 65748.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la décision modificative suivante :

CHAPITRE 011 – DEPENSES A CARACTERE GENERAL : - 26 114,78 €

CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : + 26 114,78 €

Et accepte le règlement de la somme de 26 114,78 € à l'article 65748 au bénéfice du SIEABVV.

La signature de la vente de la base de la Varenne est prévue le 30 octobre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COPIL DU SITE NATURA 2000 FR 2300132 « Bassin de l'Arques » 2025/52

La Région, dans son courrier du 1^{er} septembre 2025, sollicite la commune pour désigner des représentants qui participeront au Comité de pilotage du Site Natura 2000 « Bassin de l'Arques ». Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Monsieur Bertrand CREMET et Madame Françoise DEMONCHY se proposent pour occuper ces fonctions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Bertrand CREMET, titulaire, et Madame Françoise DEMONCHY, suppléante, pour représenter la Commune de Martin-Eglise au Comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques ».

DROITS D'INTERVENTION

Madame DEMONCHY signale que des sacs poubelles noirs ont été déposés dans les containers jaunes situés devant le gymnase, contrairement à ce qu'il doit être fait. Elle rappelle l'interdiction de fumer autour du groupe scolaire et du gymnase, les cendriers et boîtes à mégots à proximité devant être retirés.

Madame MATHELET déplore que des personnes permettent à leurs chiens de déposer des déjections sur les pelouses de la mairie.

Monsieur DUFEUILLE fait part de la réclamation d'un riverain de la rue Abbé Briche portant sur le regret que la circulation en double sens ne se fasse qu'à l'occasion de manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.